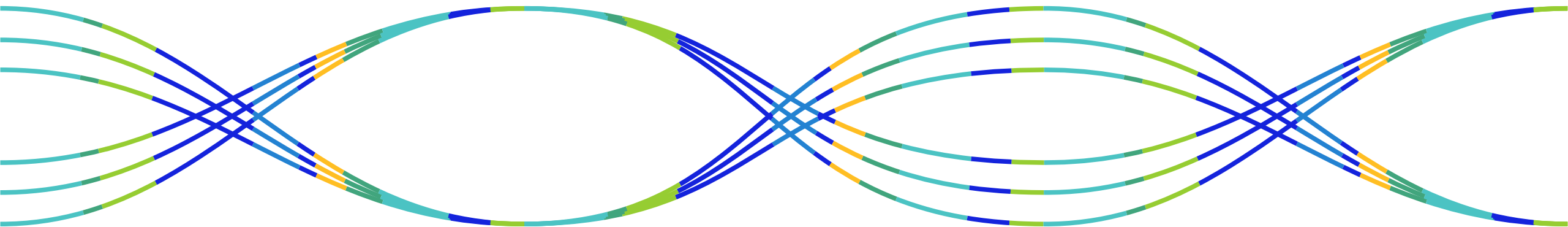


# Barème de raccords BV8

Consultation



# Compléments à destination du CCC et CCPS, en écho aux questions posées lors de la réunion d'accompagnement de la consultation publique du barème V8 (12 mai 2026)

*Diffusion : membres des CCC et CCPS*

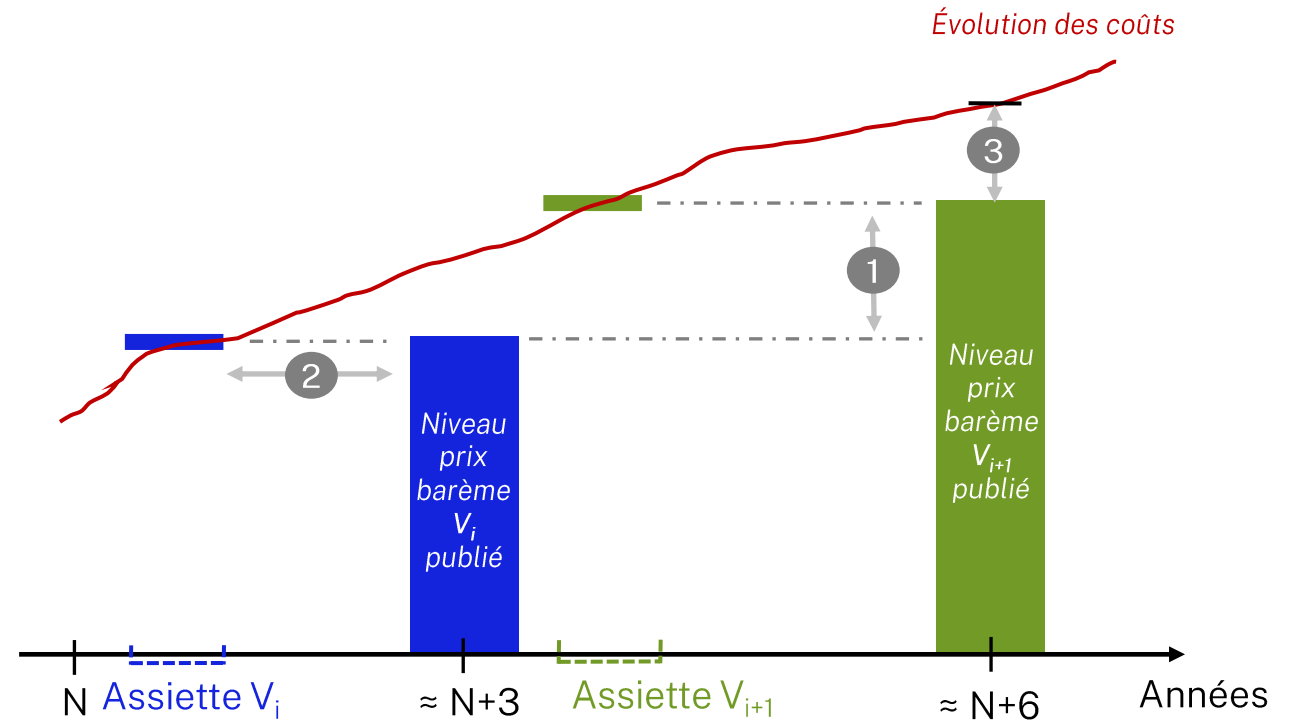
## Sommaire :

1. *Description du mécanisme de mise à jour, en éclairant les notions d'assiette de référence et d'indexation*
2. *Mise en perspective des évolutions passées des différentes versions du barème*
3. *Comment expliquer les évolutions ?*
  1. *Principes de décomposition des hausses (effet prix / effet structure)*
  2. *Contexte chiffré des effet prix globaux auxquels est soumise Enedis.*

10/06/2026

# Méthode de mise à jour du barème : avant BV7 (sans indexation)

- 1 Pour mettre à jour les prix, on compare les prix du barème précédent aux coûts de la nouvelle assiette.  
➔ En période d'augmentation des coûts, le barème augmente par paliers peu fréquents (tous les  $\approx 3$  ans).
- 2 Les prix du barème sont fondés sur des coûts observés.  
➔ Les coûts observés sont nécessairement antérieurs à la date d'entrée en vigueur du barème
- 3 La répercussion des hausses des coûts observés sur les prix du barème est décalée dans le temps.



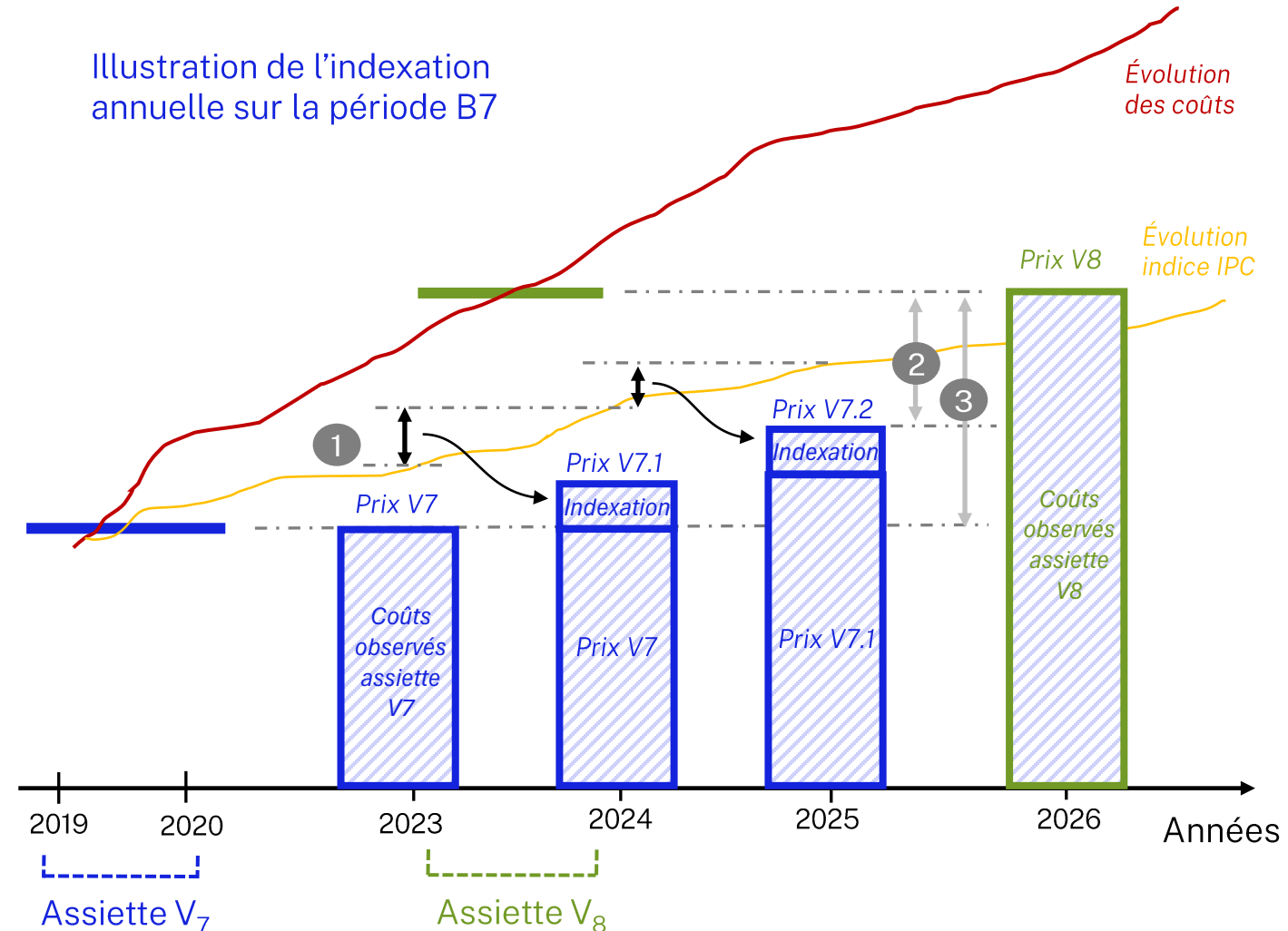
# Méthode de mise à jour du barème : depuis BV7, avec indexation

## Mécanisme d'indexation annuelle

- 1 Chaque année, les prix sont ajustés du niveau de l'inflation (IPC) constatée sur l'année écoulée.
    - ➡ Les évolutions de prix sont plus fréquentes (tous les ans)
  - 2 Tous les trois ans (après deux indexations annuelles au maximum), les prix sont révisés en comparant les prix du dernier barème (V7.2) avec les coûts de l'assiette la plus récente disponible (V8).
  - 3 Les indexations annuelles ont permis de réduire l'évolution à prendre en compte lors du recalage des prix sur les coûts observés.
    - ➡ Les évolutions de prix sont plus lissées
- ➡ La méthode choisie permet de lisser les hausses en s'appuyant sur indice, tout en garantissant que les évolutions sont régulièrement recalées sur la base des coûts constatées par le GRD.

Quel que soit l'indice choisi, toute indexation est en effet nécessairement imparfaite. La refonte permet de prendre en compte l'écart entre les indexations annuelles (ici à l'IPC) et les coûts réels du GRD.

Illustration de l'indexation annuelle sur la période B7



# Méthode de mise à jour du barème : depuis BV7, avec indexation

## Mécanisme d'indexation initiale (et annuelle)

1 A chaque révision du barème sur la base des coûts observés, on applique également une indexation initiale, fondée sur l'inflation (IPC) entre l'assiette et le dernier indice connu au moment de la saisine.

➔ L'écart entre l'assiette des coûts observés et les prix appliqués après une mise à jour complète du barème subsiste mais est réduit.

Tenir compte, au contraire, des coûts réels de la période d'application du barème nécessiterait de se projeter dans l'avenir. Les prix seraient alors fondés sur des hypothèses sur lesquelles il serait difficile de s'accorder.

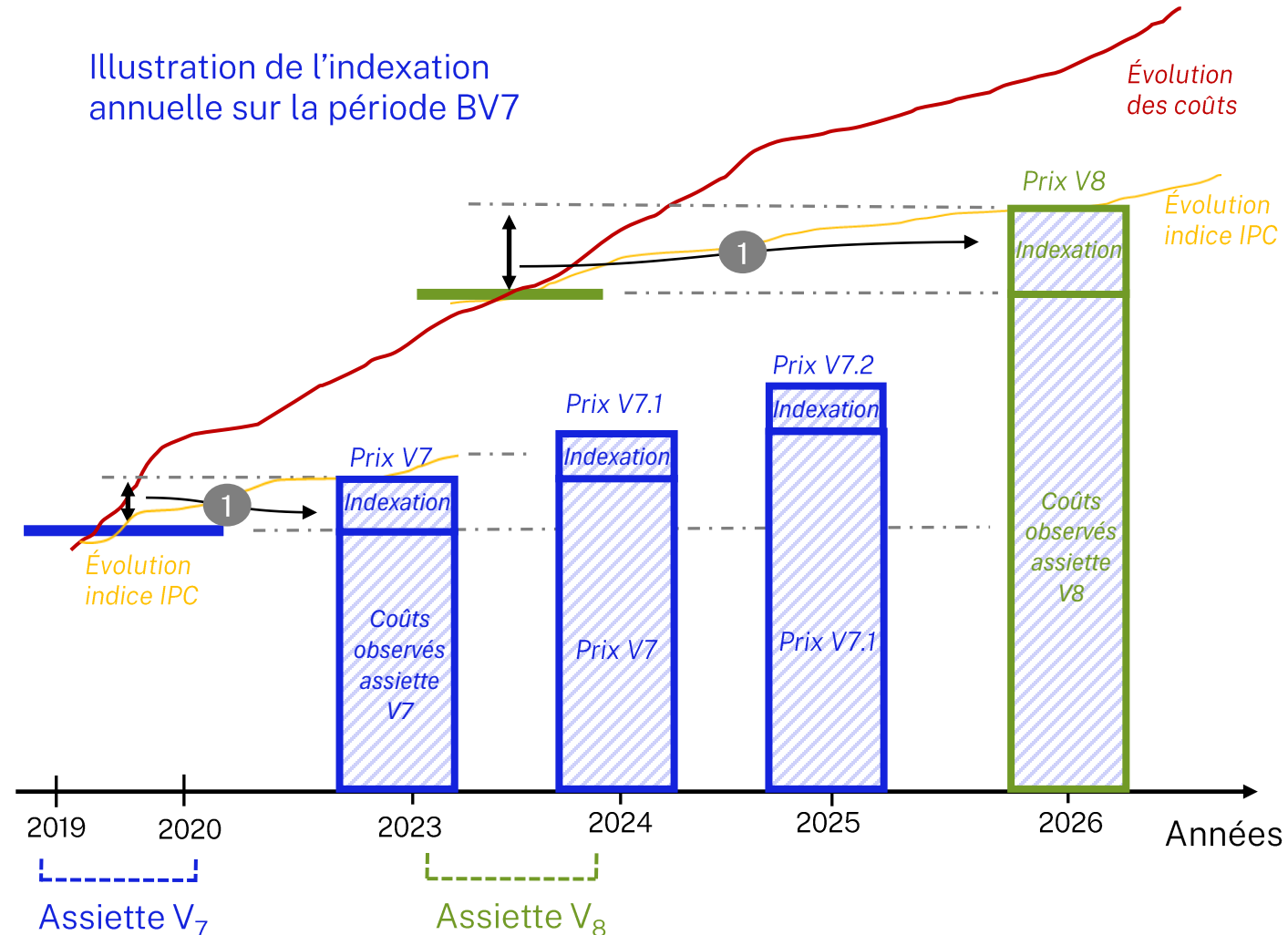
➔ En conclusion, les indexations annuelles et initiales permettent de lisser les évolutions et de réduire leur décalage avec la réalité des coûts.

En BV8, la hausse s'explique par une comparaison 19-20 et aujourd'hui (début 26) . Elle couvre ce que l'indexation à l'inflation n'a pas couvert pendant la période BV7 + une partie de l'évolution des coûts depuis l'assiette BV8 (inflation) :

*Hausse des coûts entre BV7 et BV8 = inflation 7.1 + inflation 7.2 + complément prix pour converger vers les coûts assiette 23-24 + inflation 25 et début 26 (année d'entrée en vigueur)*

Cette hausse couvre notamment les effets de la crise covid et de la guerre en Ukraine sur l'activité du GRD, pour la part qui n'a pas déjà été prise en compte par l'IPC.

Illustration de l'indexation annuelle sur la période BV7



# Comparaison avec le passé

## Evolution des prix des précédents barèmes

Les prix des raccordements ont régulièrement connu des hausses depuis la création du barème. Celles-ci ont pu être modérées ou importantes, selon la durée écoulée depuis la dernière mise à jour, le rythme d'évolution général des prix, les dynamiques propres à la distribution et au système électrique en général.

	entrée en vigueur	assiette de référence	revalorisation moyenne vs barème N-1	dont indexation initiale IPC
BV1	2007			
BV2	07/04/2010		pas de maj prix	
BV3	28/09/2011	2010	entre 10% et <b>20%</b>	
BV4	08/10/2015	2012	entre 12% brcht<36 et <b>22%</b> C4 et extensions	
BV5	26/07/2018	2015	~1,2%	
BV6	24/10/2019	2017	~0,9%	
BV7	20/07/2023	2019-2020	<b>~20%</b>	6,60%
BV7.1	03/08/2024	indexation IPC	4,25%	
BV7.2	17/07/2025	indexation IPC	1,58%	
BV8	09/2026	2023-2024	<b>~13%</b>	1,35%

L'indexation introduite en 2023 a eu un effet de lissage sur les évolutions de prix, dans une période particulièrement marquée par l'inflation générale : c'est positif.

# Comment expliquer les évolutions ?

La revalorisation affichée résulte de deux effets concomitants :

I) Effets de structure liés à la mécanique de construction des FCS et aux caractéristiques des affaires de la période de référence

+

II) Évolution des prix payés par Enedis (contexte général, politique d'achat, ...),



Voir slides suivant

I) Effets de structure liés à la mécanique de construction des FCS et aux caractéristiques des affaires de la période de référence

Ces effets de structure, pèsent plus ou moins selon le segment et sont principalement liés à une évolution :

- de la longueur moyenne des branchements et des extensions
- de la zone géographique du raccordement (rurale vs urbain)
- du type de réfection de sol (terrain naturel, enrobé, ...)
- de palier technique sur le matériel (directive Ecodesign pour les tôles magnétiques, ...)
- de prescriptions visant à plus d'exigence vis-à-vis des prestataires (réduction des délais, ...)

# Comment expliquer les évolutions ?

Illustration : décomposition des effets pour quelques FCS

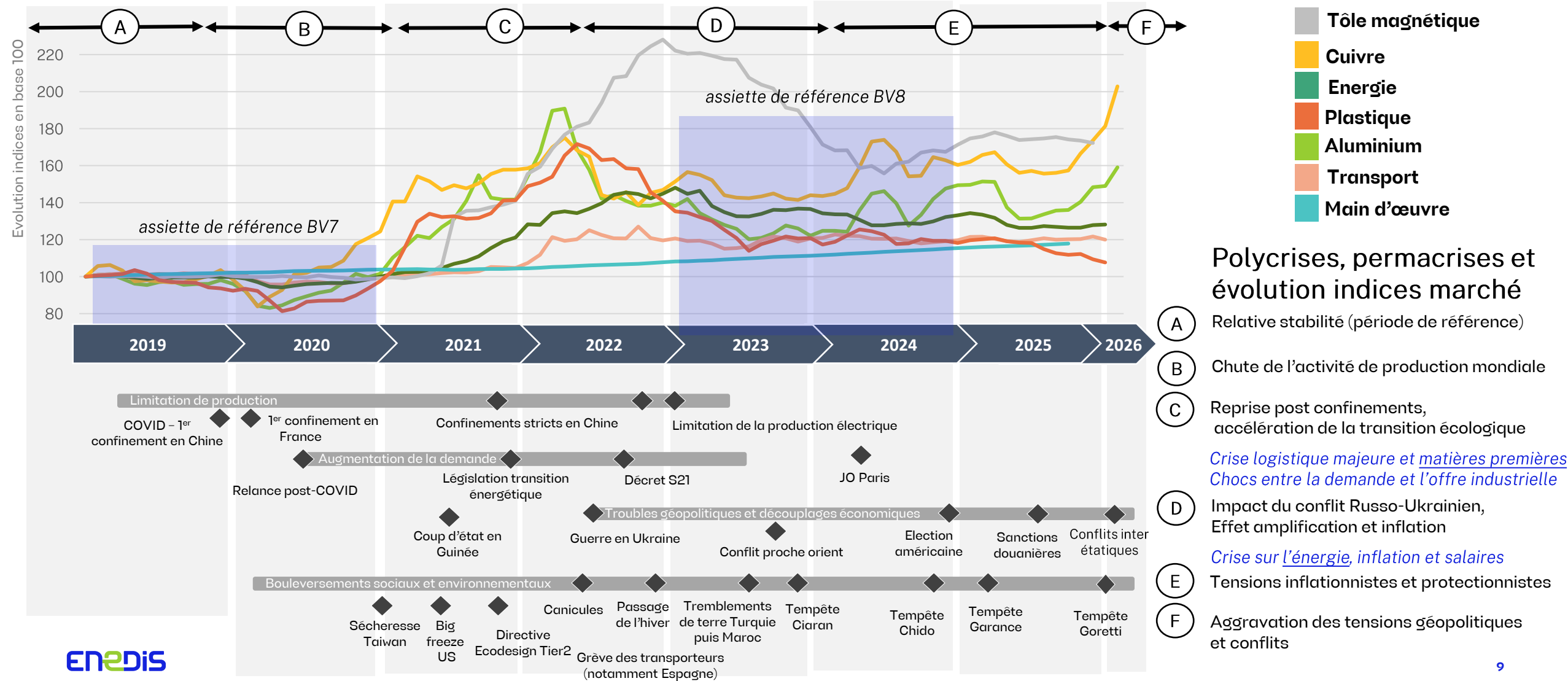
	<b>Coef. revalorisation BV8</b>	<b>... dont effet prix</b>	<b>... dont effet structure</b>	<b>Type effet structure prépondérant</b>
<b>Branchement BT&lt;36</b>	13%	12,6%	0,3%	Effet panier technique brcht
<b>Extension BT&lt;36</b>	11%	9%	2%	Effet panier zone géographique
<b>Branchement soutirage BT&gt;36</b>	11%	10%	1%	Longueur moyenne (baisse)
<b>Extension soutirage BT&gt;36</b>	17%	8%	8%	Effet panier zone géographique
<b>Extension injection BT&gt;36</b>	7%	8%	-1%	Longueur moyenne (augmentation)
<b>Poste HTA/BT neuf</b>	51%	54%	-3%	Effet panier type de poste

# Comment expliquer les évolutions ?

## Hausse des prix payés par Enedis : illustration du contexte sur les achats de matériels

Tendances globales : Illustration par des indices généraux (par définition ceux-ci ne reflètent pas exactement l'évolution des prix payés par Enedis pour son activité)

(source S&P Global Market Intelligence)



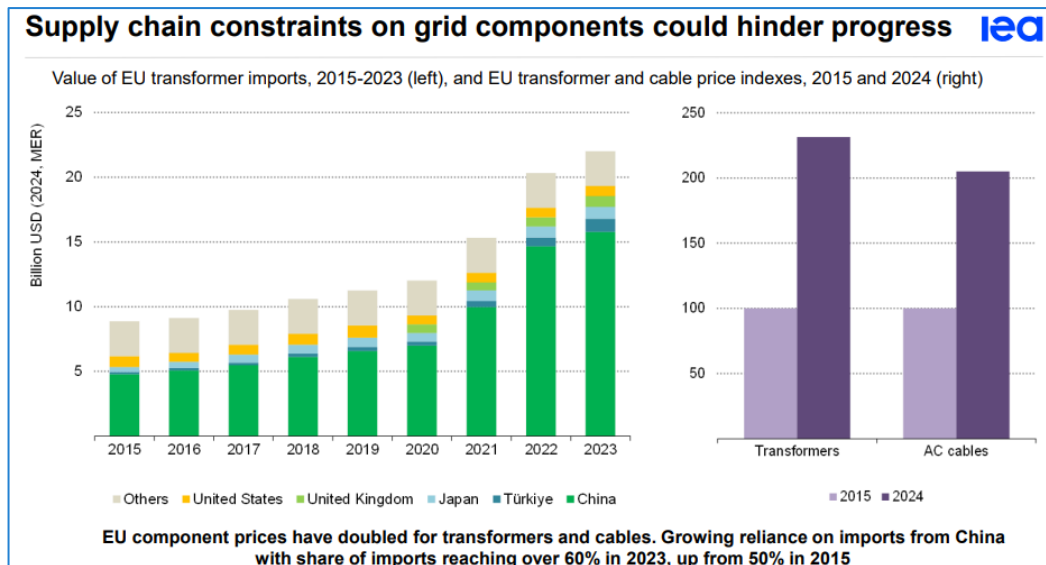
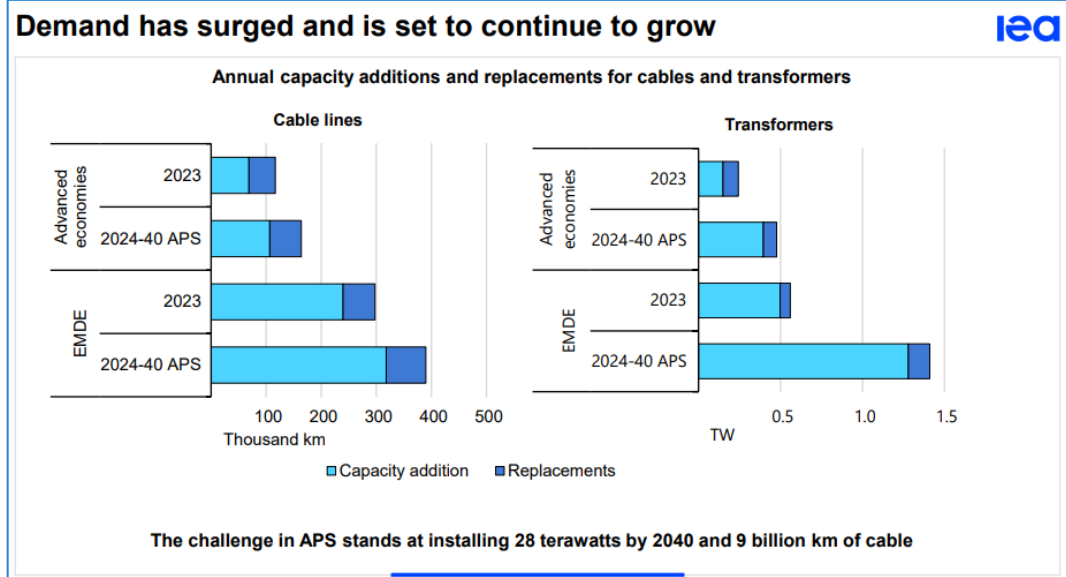
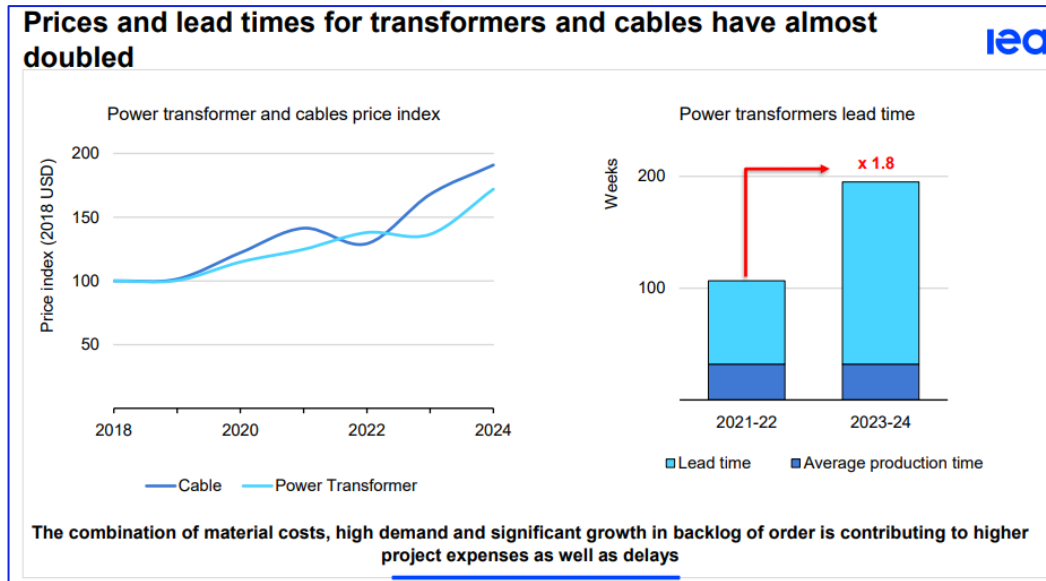
# Comment expliquer les évolutions ?

## Hausse des prix payés par Enedis : illustration du contexte sur les achats de matériels

Spécifiquement pour les matériels électriques :

>> Coûts et délais des transformateurs de puissance et des câbles :

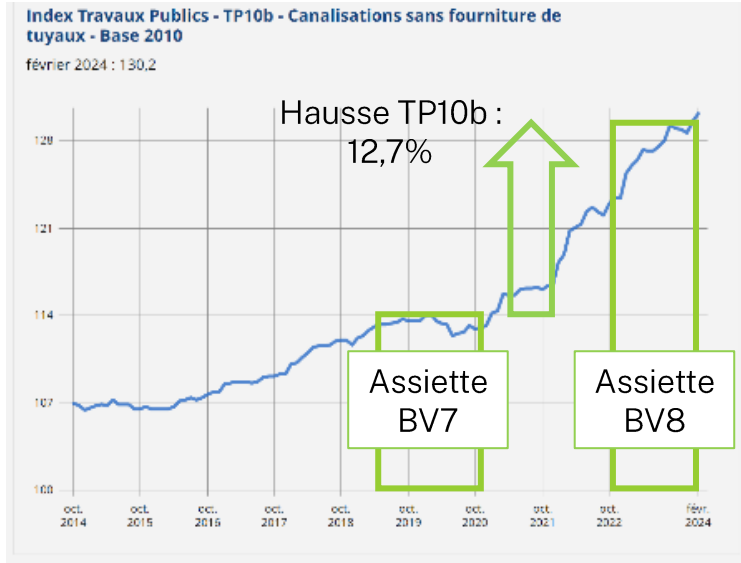
- Vision monde : + 80% à +100 % entre 2018 et 2024 sur les prix et +80% sur les délais pour atteindre près de 4 ans en moyenne.
- Sur le marché européen, les prix ont plus que doublés, et la part des importations venant de Chine sur le total importé dépasse désormais les 60%.



# Comment expliquer les évolutions ?

Hausse des prix payés par Enedis : illustration du contexte sur les achats travaux

Les tendances globales :  
>> illustration avec l'indice TP10b



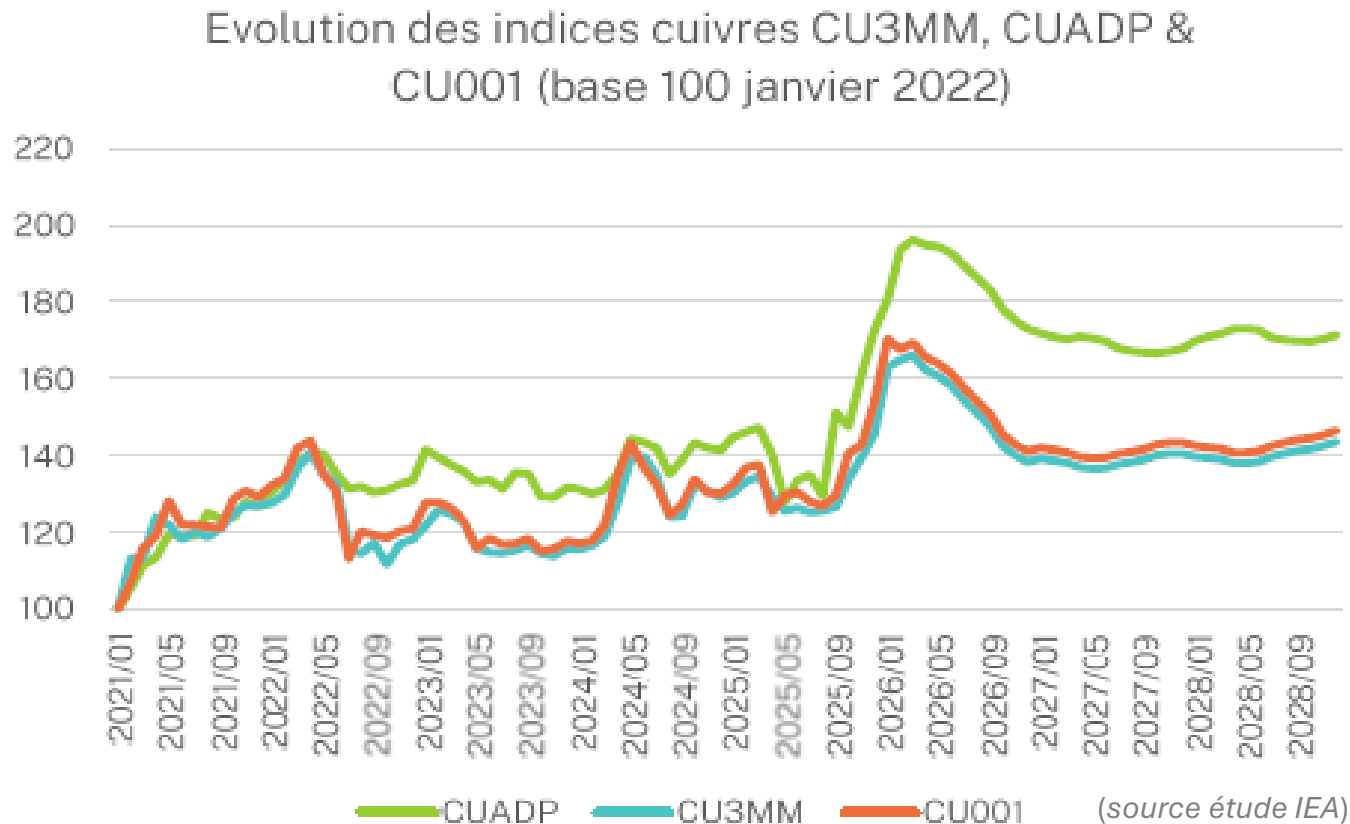
(\*) évolution entre assiette BV7 (2019-2020) et assiette BV8 (2023-2024)

Des dynamiques qui ont marqué l'activité d'Enedis :

- une prescription visant à plus d'exigence en matière de satisfaction clients, de prévention sécurité, de gestion des matériels (traçabilité, ...), de cartographie, ...
- un élargissement du périmètre des prestations achetées par Enedis (étude, programmation, relation client) couvert par le prix de point, dans une optique de « bout en bout » au service de la réduction des délais et de l'augmentation de la capacité à faire dans un contexte de croissance forte de l'activité,
- un élargissement du panel prestataire pour absorber l'activité dans un contexte de tissu industriel contraint.

## Mise en perspective : la tendance sur la période du BV8 n'est pas à la baisse

La crise Moyen Orient et la dynamique d'électrification semblent être de nature à confirmer la tendance haussière des prix pour la période à venir.



Pour rappel, ces prévisions n'entrent pas en compte dans la construction du BV8.

# Support de la réunion d'information du 12 mai 2026

12/05/2026

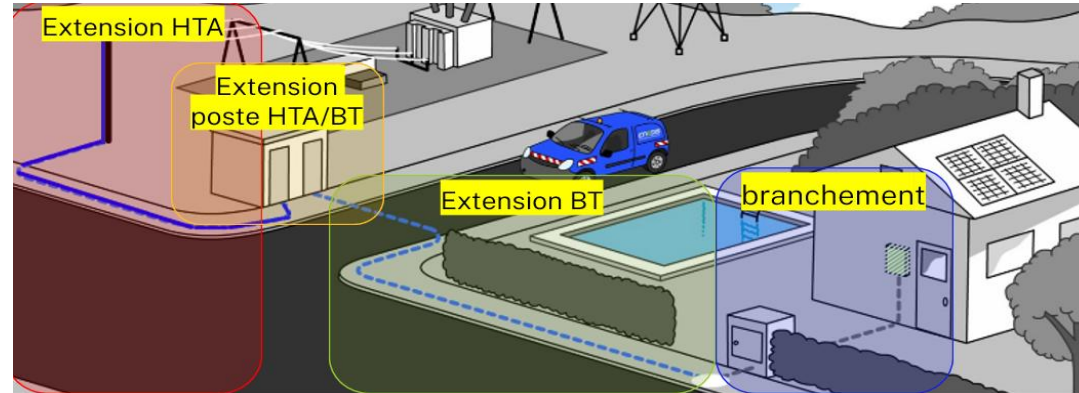
# Grands principes et application du barème

## Rappel des principes du barème de raccordement

- Les textes législatifs et réglementaires (arrêté barème, code de l'énergie) prévoient une **contribution de raccordement due par le client**.
- Cette contribution **ne couvre pas nécessairement l'intégralité des coûts de raccordement de ce client**, car une partie peut être **portée par le TURPE** (périmètre de facturation et réfaction).
- Il existe **deux modes de facturation** des raccordements soit au **canevas technique** soit par les **Formules de Coût Simplifié (FCS)**.
- Le barème précise dans quel cas les FCS sont utilisées et, quand elles le sont, leur montant; il est **approuvé par la CRE**.
- **L'objectif des FCS** est de **traiter simplement et de manière transparente les affaires standards**, sans masquer les écarts de coût important pour les affaires non standard (canevas).
- Les FCS sont construites pour représenter le coût à facturer pour un type d'ouvrage. Elles prennent la forme d'une fonction des caractéristiques techniques de l'ouvrage (longueur, ...). On somme donc les FCS pour facturer une affaire. A l'occasion d'une mise à jour du barème, **l'évolution des coûts de raccordement vu du client est la combinaison des évolutions des FCS utilisées** pour sa facturation

**Exemple d'application : voir slide suivant**

# Exemple de facturation d'un raccordement BT ≤ 36kVA avec extension par assemblage de FCS



Zone géographique ZFB – prix BV7.2

A noter, pour cette illustration, une FCS de chaque nature d'ouvrage est utilisée. En situation réelle, dans la plupart des cas, seule une partie de ces briques de coûts est présente, en fonction du type de travaux nécessaires.

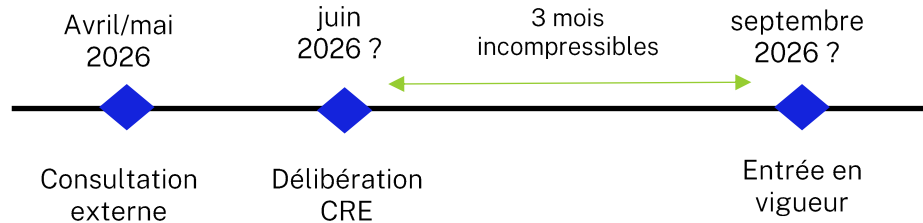
Nature Ouvrage	$L_{HTA} = 100m$	Poste PRCS	$L_{BT} = 150m$	Brcht LR+DI 36kVA	Chiffrage raccordement à la FCS
Nom FCS	Extension HTA	Création de poste HTA/BT	Extension BT ≤ 36kVA	Branchement complet BT ≤ 36kVA	
Formule FCS	$Cv_E^{HTA} \times L_E^{HTA}$	$Cf_{HTA/BT}$	$Cf_E + Cv_E \times L_E$	$Cf_B$	85 163€ HT
Valorisation FCS	233€ x 100m = 23 300€	11 531€ = 11 531€	3296€ + 138€ x 150m = 23 996€	2340€ = 2340€	
	Extension du raccordement			Branchement	avant application de la réfaction

pour rappel, le montant des FCS est exprimé hors réfaction dans le barème

# Mise à jour du barème

## Mise à jour : mécanique

- Le **processus** de mise à jour se compose **d'échanges avec la CRE**, d'une **consultation externe** menée par Enedis au sein du CURDE, puis d'une **approbation par la CRE**, entrée en vigueur 3 mois plus tard.



## Historique des derniers barèmes

	Approbation CRE	Entrée en vigueur
6.2	1er juillet 2021	01/10/2021
7	20 avril 2023	20/07/2023
7.1	3 mai 2024	03/08/2024
7.2	17 avril 2025	17/07/2025

## Barème V8 2026

- Cette mise à jour (BV8) fait partie des **mises à jour en profondeur** effectuées tous les **3 ans**, c'est-à-dire réévaluation des prix sur la base des **coûts réels** les plus récents disponibles ainsi que l'instruction et l'intégration des **demandes d'évolutions** exprimées par la CRE, l'externe ou ENEDIS.
- Comme en BV7 (2023), une indexation des prix serait appliquée annuellement d'ici à la prochaine mise à jour en profondeur (2029).

## Les enjeux de la mise à jour

- L'objectif** est d'avoir des prix qui reflètent les coûts réels de construction des raccordements.
- L'enjeu est de maintenir l'équilibre** entre **ce qui est porté par le demandeur et les utilisateurs**, afin d'atteindre la répartition visée par la réglementation. En cas d'écart, la **rémunération d'Enedis n'est pas impactée à terme**, mais le niveau du TURPE l'est.
- Bénéfices associés** : le barème ainsi mis à jour, **renverra aux demandeurs le bon signal prix** et sera réévalué en **cohérence avec l'évolution des prix du canevas technique**.

# Les évolutions de prix des Formules aux Coûts Simplifiées (FCS)

## NIVEAU

Pour les **consommateurs et producteurs en basse tension (BT) d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA**, une hausse des prix des travaux de branchement de 13% en moyenne et de 11% pour les extensions ;

Pour les **consommateurs en BT d'une puissance supérieure à 36 kVA**, une hausse des prix des travaux de branchement de 11% en moyenne, et de 17% pour les extensions ;

Pour les **producteurs en BT d'une puissance supérieure à 36 kVA**, une hausse des prix des travaux de branchement de 7% en moyenne, et de 7% pour les extensions ;

Pour les travaux de **postes HTA/BT préfabriqués** et d'augmentation de puissance des postes existants, une hausse moyenne des prix de 51% ;

Pour les travaux d'**extensions HTA**, une hausse moyenne des prix de 2% .

## INDEXATION

Les **deux indexations des prix (FCS) depuis le BV7 ont permis de couvrir une partie de la hausse des coûts constatés** sans attendre l'exercice BV8. **Elles constituent un mécanisme utile** même si elles n'ont pas été suffisantes dans un contexte global de tension sur l'activité.

**Sans ces indexations, la hausse à couvrir au BV8 pour viser les niveaux de réfaction prévus par la réglementation aurait été 6 points plus élevée.**

## CONTEXTE

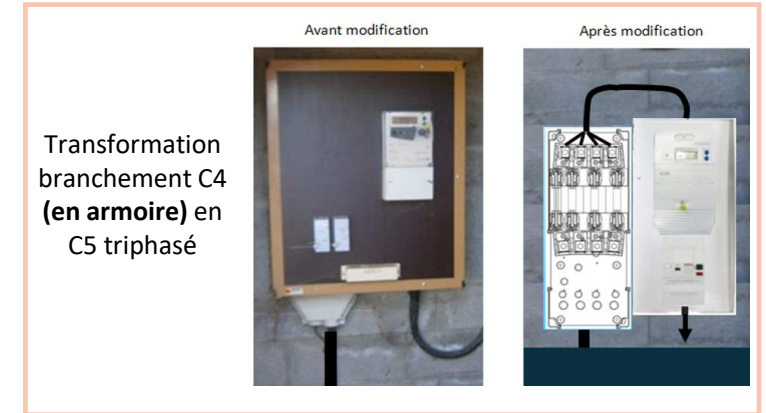
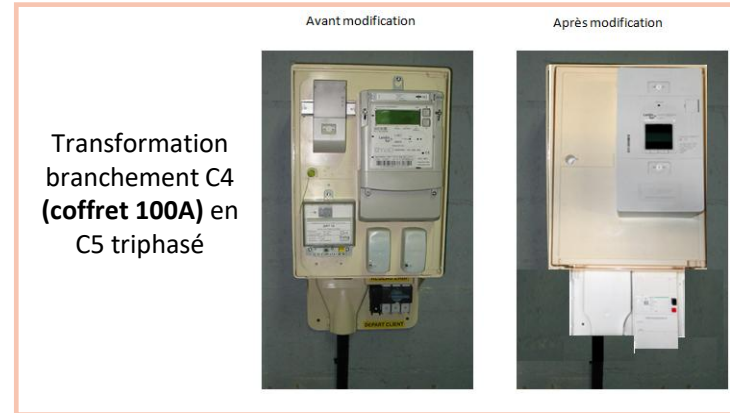
Cette évolution significative est cohérente avec un **contexte général haussier**. En particulier, dans le cas des postes HTA/BT, **les tensions logistiques et les cours des matières premières** continuent de produire leurs effets sur les coûts. Les prix d'achat des prestations de travaux sont tirés vers le haut par **l'activité soutenue du secteur et un niveau d'exigence croissant**.

# Les évolutions de structure des Formules aux Coûts Simplifiés (FCS)

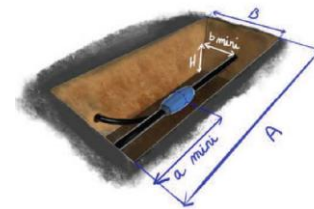
Simplification : se rapprocher des 100% facturés en FCS pour les raccordements/modifications branchement BT  $\leq 36\text{kVA}$  sans travaux réseaux :

- Création d'une FCS pour les passages de C4 en C5 avec adaptation du panneau de comptage

Les 3 principales configurations rencontrées



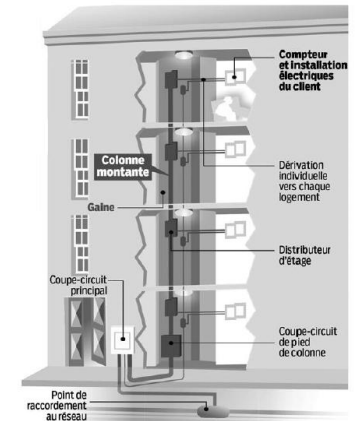
- Création d'une FCS pour les suppressions de branchement avec terrassement



- Evolution de la FCS existante pour les ajouts/adaptations de DI en immeuble (élargissement aux travaux d'ajout/remplacement de distributeurs, au-delà de la mise en œuvre de la solution universelle)
- Possibilité d'utiliser la FCS « Panneau de contrôle, liaison en domaine privée ou coffret simple » pour facturer le passage en triphasé de la DI lors de l'ajout d'un P4 sur C5 existant monophasé



Dérivation individuelle dans un branchement collectif :



# Les évolutions de structure des Formules aux Coûts Simplifiés (FCS)

## Extension HTA

- Création d'une FCS pour les armoires de coupure HTA



## Préparer l'ouverture à venir de la Demande Anticipée de raccordement (DAR) aux clients BT<36kVA avec extension

- Ajout d'une FCS DAR<=36kVA avec extension

## Amélioration de la représentativité des prix de certaines FCS

- La disponibilité de nouvelles données (longueur des branchements) permet d'améliorer en BV8 la représentativité des prix des FCS pour les branchements BT soutirage et injection >36kVA
- Evolution structure de la FCS "Déplacement ou le remplacement d'un branchement souterrain ou aéro-souterrain" pour distinguer les zones ZFA / ZFB et introduire une part variable (longueur)

## Prise en compte de la nouvelle possibilité de réaliser un branchement provisoire BT<= 36kVA sur un terrain équipé d'un coffret de comptage avec CCPI dans une armoire accessible depuis le domaine public en limite de l'unité foncière

- Facturé au prix d'un BP fixe téléopéré, comme annoncé en CCC du 26/11/2025

# Processus de consultation

- Du jeudi 23 avril au vendredi 22 mai : consultation publique auprès des sous-comités CCC et CCPS du CURDE  
Les documents ont été déposés et sont à récupérer sur le site du CURDE
- Les retours sont à formuler en précisant pour chaque question/commentaire le paragraphe concerné : format de tableau mis à disposition sur la page de la consultation sur le site du CURDE